

Nom commercial : Aether petrolei

Numéro de la matiere: 150800

Version : 4 / CH

Date de révision: 02.06.2017

remplace la version : 3 / CH

Date d'impression 02.06.17

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Aether petrolei

N° d'article 15080000

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9101 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la sdb@haenseler.ch

personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

SECTION 2: Identification des dangers ***

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 2 H225

Skin Irrit. 2 H315

STOT SE 3 H336

Asp. Tox. 1 H304

Aquatic Chronic 2 H411

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger ***



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H225

Liquide et vapeurs très inflammables.

H304

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315

Provoque une irritation cutanée.

H336

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence ***

Nom commercial : Aether petrolei

Numéro de la matiere: 150800

Version : 4 / CH

Date de révision: 02.06.2017

remplace la version : 3 / CH

Date d'impression 02.06.17

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P310	EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P331	NE PAS faire vomir.
P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient Hydrocarbons, C6, isoalkanes, <5% n-hexane;Pentane;Benzène

SECTION 3: Composition/informations sur les composants *****Composants dangereux (règlement (CE) no 1272/2008) *******Hydrocarbons, C6, isoalkanes, <5% n-hexane**

No. CAS	64742-49-0
No. EINECS	931-254-9
Numéro d'enregistrement	01-2119484651-34-XXXX
Concentration	>= 50 %
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)	
Flam. Liq. 2	H225
Skin Irrit. 2	H315
STOT SE 3	H336
Asp. Tox. 1	H304
Aquatic Chronic 2	H411

Pentane

No. CAS	109-66-0
No. EINECS	203-692-4
Concentration	>= 50 %
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)	
Aquatic Chronic 2	H411
STOT SE 3	H336
Flam. Liq. 2	H225
Asp. Tox. 1	H304

Annotations additionelles:

DSD Directive 67/548/EEC, Annex I, Notent C, 4

CLP Regulation (EC) No 1272/2008, Annex VI, Notent C

Benzène

No. CAS	71-43-2
No. EINECS	200-753-7
Concentration	< 1 %
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)	
Skin Irrit. 2	H315
Flam. Liq. 2	H225
Carc. 1A	H350
Muta. 1B	H340
STOT RE 1	H372
Asp. Tox. 1	H304

Nom commercial : Aether petrolei

Numéro de la matière: 150800

Version : 4 / CH

Date de révision: 02.06.2017

remplace la version : 3 / CH

Date d'impression 02.06.17

Eye Irrit. 2

H319

Annotations additionnelles:

CLP

Regulation (EC) No 1272/2008, Annex VI, Notent E

DSD

Directive 67/548/EEC, Annex I, Notent E

Autres données

94/69/EG (21ième APT). La not P s'appliquer: La classification comme cancérrogène ne doit pas s'appliquer s'il peut être établi que la substance contient moins de 0.1% poids/poids de benzène.

SECTION 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit. Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. Eventuellement apport d'oxygène. Demander aussitôt l'avis d'un médecin. S'il y a un risque d'évanouissement, allonger et transporter les personnes contaminées en position latérale de sécurité.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon et rincer bien. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.).

En cas d'ingestion

Ne pas faire vomir. Appeler aussitôt un médecin. Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Administrer du charbon médicinal.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Engourdissement, Perte de connaissance, Nausées, Vomissements, troubles de système nerveux central, Narcose, détresse respiratoire

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**Avis aux médecins / Risques**

Après l'ingestion avec le vomissement suivant il se produit l'aspiration dans les poumons et ca peut provoquer la pneumonie chimique ou l'étouffement; Le contact fréquent et prolongé contact du produit avec la peau peut provoquer dermite.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Dioxyde de carbone, Mousse, Produits extincteurs en poudre

Moyens d'extinction non-appropriés

Eeau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Oxyde de carbone (CO); Peut former mixtures de gaz et air qui deviennent explosifs.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Nom commercial : Aether petrolei

Numéro de la matiere: 150800

Version : 4 / CH

Date de révision: 02.06.2017

remplace la version : 3 / CH

Date d'impression 02.06.17

Porter un vêtement complet de protection. Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Autres données

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter équipement de protection. écarter personnes sans défense.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Ne pas jeter les résidus dans l'égout, des fosses et des caves. Prévenir l'Agence de Bassin si un déversement a pénétré dans un cours d'eau ou un système de drainage.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel, sciure). Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la Section 13 "Élimination". Veiller à assurer une aération suffisante. Ne pas Éliminer avec de l'eau.

SECTION 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Conseils pour une manipulation sans danger**

Conserver le récipient bien fermé. Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Éviter la formation d'aérosol.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Utiliser des appareils et des armatures antidéflagrants et des outils ne provoquant pas d'étincelles. Risque d'explosion lors de la pénétration du liquide dans les canalisations.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs**

Conserver dans un endroit frais. blindé. Prévoir un sol étanche et résistant aux solvants.

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker avec des agents oxydants.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés, dans un endroit frais et à l'abri de l'humidité. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle *****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition *******Pentane**

Liste	SUVA			
Type	MAK			
Valeur	1800	mg/m ³	600	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	3600	mg/m ³	1200	ppm(V)
Groupe du risque pendant la grossesse: S; Établie le : 2014				

8.2. Contrôles de l'exposition

Nom commercial : Aether petrolei

Numéro de la matiere: 150800

Version : 4 / CH

Date de révision: 02.06.2017

remplace la version : 3 / CH

Date d'impression 02.06.17

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Consérvier à l'écart des aliments, boissons et alimentaires animales. Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Ranger à part les vêtements de travail. Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail. Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Protection respiratoire - Note

Protection respiratoire en présence d'aérosol ou de brouillard de produit. Pour une brève exposition, utiliser un appareil filtrant avec filtre AX; Lors d' exposition intensive et prolongé eutiliser appareil de protection respiratoire autonome.

Protection des mains

Gants (résistants aux solvants)

Matériau approprié caoutchouc nitril - NBR

Épaisseur du gant 0.35 mm

Temps de pénétration >= 8 h

Gants (résistants aux solvants)

Matériau approprié fluorure de caoutchouc - FKM

Épaisseur du gant 0.4 mm

Temps de pénétration >= 8 h

Non adapté: gants en latex naturel

Non adapté: gants en polychloroprène

Non adapté: gants en butylique caoutchouc - Butyl

Non adapté: gants en PVC

Non adaptés: gants en cuir

Non adapté: gants épais

Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux

Protection du corps

Vêtement de protection résistant aux solvants

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques *****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Etat** liquide**Couleur** incolore**Odeur** de paraffine**Point de fusion**

Remarque Non applicable

point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Valeur 44 à 62 °C

Point d'éclair

Valeur -43 à -45 °C

inflammabilité (solide, gaz)

Ne pas auto-inflammable

limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité

Limite d'explosivité, inférieure 1.1 à 7.5 %(V)

Pression de vapeur

Valeur 330 hPa

température 20 °C

DensitéValeur 0.658 g/cm³

Nom commercial : Aether petrolei

Numéro de la matiere: 150800

Version : 4 / CH

Date de révision: 02.06.2017

remplace la version : 3 / CH

Date d'impression 02.06.17

température 15 °C

Hydrosolubilité

Remarque insoluble

solubilité(s) ***

solvant organique

Remarque soluble

coefficient de partage: n-octanol/eau

log Pow 2.9 à 4

Remarque En raison du coefficient de distribution n-octanol/eau, l'accumulation dans les organismes est possible.

Température d'inflammabilité

Valeur 280 °C

température d'auto-inflammabilité

Remarque Non applicable

Viscosité**cinématique**Valeur 0.41 mm²/s

température 25 °C

Propriétés comburantes

évaluation Aucun(e) n'est connu(e).

9.2. Autres informations**Autres données**

La formation de mélanges explosives avec l'air sont possible.

SECTION 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Forme avec l'air des mélanges gazeux explosibles.

10.2. Stabilité chimique

battement. friction. La chaleur. Etincelles

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Formation possible de mélanges inflammables avec l'air en cas d'échauffement au-dessus du point d'éclair et/ou en cas de pulvérisation ou de nébulisation.

10.4. Conditions à éviter

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique. battement. friction. La chaleur. Etincelles

10.5. Matières incompatibles

Agents d'oxydation

10.6. Produits de décomposition dangereux

Hydrocarbures, Fumée, Oxyde et dioxyde de carbone

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë par voie orale (Composants)**

Hydrocarbures, C6, isoalkanes, <5% n-hexane

Espèces rat

Nom commercial : Aether petrolei

Numéro de la matière: 150800

Version : 4 / CH

Date de révision: 02.06.2017

remplace la version : 3 / CH

Date d'impression 02.06.17

DL 50	>	5000	mg/kg
méthode		OCDE 401	

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)**Hydrocarbures, C6, isoalkanes, <5% n-hexane**

Espèces		rat	
CL 50	>	3000	mg/kg
méthode		OCDE 402	

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)**Hydrocarbures, C6, isoalkanes, <5% n-hexane**

Espèces		rat	
CL 50	>	20	mg/l
Durée d'exposition		4	h
Administration/Forme		Vapeurs	
méthode		OCDE 403	

Corrosion/irritation cutanée

Remarque	Irritant pour la peau.
----------	------------------------

lésions oculaires graves/irritation oculaire

Remarque	faiblard irritante (oeil)
----------	---------------------------

sensibilisation

Remarque	Aucune effect de sensibilisation connu.
----------	---

Sensibilisation (Composants)**Hydrocarbures, C6, isoalkanes, <5% n-hexane**

évaluation	non sensibilisant
------------	-------------------

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée

Remarque	Une exposition chronique peut provoquer des troubles de peau grève.
----------	---

Mutagénicité (Composants)**Hydrocarbures, C6, isoalkanes, <5% n-hexane**

évaluation	Pas de données expérimentales disponibles sur la génotoxicité in vivo.
Source	Analogie

Cancérogénicité

évaluation	Aucun effets négatifs
------------	-----------------------

Expériences issues de la pratique

L'inhalation des vapeurs du produit peut causer des maux de tête, la somnolence et l'étourdissement.

SECTION 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****Toxicité pour les poissons (Composants)****Hydrocarbures, C6, isoalkanes, <5% n-hexane**

Espèces		Oryzias latipes	
CL 50		1	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Source		Analogie	

Toxicité pour les daphnies (Composants)**Hydrocarbures, C6, isoalkanes, <5% n-hexane**

Espèces		Daphnia magna	
CL 50		3.87	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Source		Analogie	

Nom commercial : Aether petrolei

Numéro de la matière: 150800

Version : 4 / CH

Date de révision: 02.06.2017

remplace la version : 3 / CH

Date d'impression 02.06.17

Toxicité pour les algues (Composants)**Hydrocarbures, C6, isoalkanes, <5% n-hexane**

Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata		
ErC50	55		mg/l
Durée d'exposition	72	h	
Source	Analogie		

Hydrocarbures, C6, isoalkanes, <5% n-hexane

NOEC	30		mg/l
Durée d'exposition	72	h	

12.2. Persistance et dégradabilité**Biodégradabilité**

Remarque Aucun données connues.

Biodégradabilité (Composants)**Hydrocarbures, C6, isoalkanes, <5% n-hexane**

Valeur	98		%
Durée de l'essai évaluation	28	d	
Source	Facilement biodégradable		
	Analogie		

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Indications générales**

Toxique pour les organismes aquatiques.

coefficient de partage: n-octanol/eau

log Pow	2.9	à	4
Remarque	En raison du coefficient de distribution n-octanol/eau, l'accumulation dans les organismes est possible.		

12.6. Autres effets néfastes**Information supplémentaire sur l'écologie**

Ne pas laisser parvenir le produit non dilué ou bien en grande quantité dans l'eau souterraine, eaux et la canalisation. Toxique pour les organismes aquatiques.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Code de déchets CEE Ne pas éliminer avec le déchet domestique
 Code de déchets CEE Ne pas décharger dans les égouts.
 Compte tenu de la réglementation sur les déchets spéciaux, le produit doit être transporté dans une installation d'incinération agréée.

Emballages contaminés

Non purifiés emballages peuvent contenir mélanges de gaz et air qui deviennent explosifs.
 Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

SECTION 14: Informations relatives au transport *****Transport terrestre ADR/RID *******14.1. Numéro ONU**

UN 1268

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

DISTILLATS DE PÉTROLE, N.S.A. (Pentane)

Nom commercial : Aether petrolei

Numéro de la matiere: 150800

Version : 4 / CH

Date de révision: 02.06.2017

remplace la version : 3 / CH

Date d'impression 02.06.17

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe	3
Carte pour désignation du danger	3

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage	II
Prescription particulière	640D
Quantité limitée	1 I
Les catégories de transport	2

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
Code de restrictions en tunnels D/E

Transport maritime IMDG/GGVSee *****14.1. Numéro ONU**

UN 1268

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

PETROLEUM DISTILLATES, N.O.S. (Pentane)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe	3
--------	---

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage	II
--------------------	----

14.5. Dangers pour l'environnement

Polluant marin

Transport aérien *****14.1. Numéro ONU**

UN 1268

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

PETROLEUM DISTILLATES, N.O.S. (Pentane)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe	3
--------	---

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage	II
--------------------	----

14.5. Dangers pour l'environnement

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS

SECTION 15: Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Classe de contamination de l'eau (Allemagne)**

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)	WGK 3
--	-------

Remarque Classification according to Annex 4 VwVwS

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

SECTION 16: Autres informations**mentions de danger H-de la rubrique 3**

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Nom commercial : Aether petrolei

Numéro de la matiere: 150800

Version : 4 / CH

Date de révision: 02.06.2017

remplace la version : 3 / CH

Date d'impression 02.06.17

H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H340	Peut induire des anomalies génétiques.
H350	Peut provoquer le cancer.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée:
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Aquatic Chronic 2	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 2
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Carc. 1A	Cancérogénicité, Catégorie 1A
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Liq. 2	Liquide inflammable, Catégorie 2
Muta. 1B	Mutagénicité sur les cellules germinales, Catégorie 1B
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, Catégorie 2
STOT RE 1	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée STOT rép., Catégorie 1
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un., Catégorie 3

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.